

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance publique
vendredi 5 juin 2026**

**Désignation des Délégués et
Suppléants du Conseil Municipal
aux Elections Sénatoriales**

SOMMAIRE

**I – Elections sénatoriales de septembre 2026 /
Désignation des Délégués et suppléants du
Conseil Municipal (scrutin de liste)**

SEANCE du 5 juin 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 23

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme PINET Monique, M. MAISONNIAC Noël, Mme SECCO Brigitte, M. ARNAUD Mickaël, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, Mme CLAUZIER Karine, Mme SORIA Lucile, M. VIOUJARD Christophe, Mme ARNAUD Valérie, M. CROS Pierre, M. NARBOT Gilles, Mme AUBERT Yolande, Mme LOUIS Sandra, M. SANIEL Jean-Paul, Mme ALINQUANT Brigitte, M. MARION Jean François, Mme PHILIBERT Simone,

Procurations :

Mme LABAUNE Sophie à Mme CHANEAC Brigitte
M. RICHARD Frédéric à Mme PINET Monique
M. FERRAND Olivier à M. CHEYTION Antony

Le *quorum* est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Monique PINET

Assistait également à la séance :

- Sylvie LAVIS, Directrice Générale des Services.

I – Elections sénatoriales de septembre 2026 / Désignation des Délégués et Suppléants du Conseil Municipal (scrutin de liste)

Monsieur le Maire expose qu'en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 à Privas, l'élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal est obligatoire.

Les lois N° 2013.702 du 02.08.2012, N° 2019.809 du 01.08.2019, N° 2019.1461 du 27.12.2019 ont apporté quelques nouveautés, notamment le respect de la parité dans les communes de 1000 habitants et plus, les règles applicables aux communes nouvelles et la complétude des conseils municipaux.

Le nombre de délégués et suppléants varie en fonction de la population de la commune.

Les communes de 2500 à 3499 habitants doivent impérativement élire 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Il invite l'assemblée délibérante à constituer le bureau de vote

Madame Sylvie LAVIS indique que le bureau de vote est présidé par Monsieur le Maire et composé de 4 assesseurs :

Les 2 conseillers les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :
Mrs MAISONNIAC Noël et PERRIN Roger.

Les 2 conseillers les plus jeunes à l'ouverture du scrutin :
Mmes SORIA Lucile et LOUIS Sandra.

Mme Monique PINET assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le bureau de vote est installé

Monsieur le Maire précise qu'une liste unique est proposée : « LE CHEYLARD », constituée de 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Monsieur le Maire demande à la Directrice Générale des services de faire, à nouveau, l'appel des présents afin de procéder au vote à bulletins secrets.

RESULTATS DU VOTE

- Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote.....0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins
déposés).....23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....0
- Nombre de suffrages exprimés.....23

	NOM	Prénom	Liste	Mandat de l'Elu (e)
1	CHABAL	Jacques	Le Cheylard Liste unique	Délégué titulaire
2	SECCO	Brigitte	Le Cheylard Liste unique	Déléguée titulaire
3	CHEYTION	Antony	Le Cheylard Liste unique	Délégué titulaire
4	PINET	Monique	Le Cheylard Liste unique	Déléguée titulaire
5	MAISONNIAC	Noël	Le Cheylard Liste unique	Délégué titulaire
6	CHANEAC	Brigitte	Le Cheylard Liste unique	Déléguée titulaire
7	ARNAUD	Mickaël	Le Cheylard Liste unique	Délégué titulaire
8	CLAUZIER	Karine	Le Cheylard Liste unique	Déléguée suppléante
9	PERRIN	Roger	Le Cheylard Liste unique	Délégué suppléant
10	SORIA	Lucile	Le Cheylard Liste unique	Déléguée suppléante
11	VIOUJARD	Christophe	Le Cheylard Liste unique	Délégué suppléant

**Le Conseil Municipal, par 23 voix pour,
APPROUVE la liste unique LE CHEYLARD, composée de 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.**

Fin de séance à 19H00

Mme Monique PINET
Secrétaire de séance

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard